



Assistante sociale secret professionnel

Par Chrono

Mon père est actuellement à l'hôpital et doit être transféré dans un ephad vu ses problèmes de santé
Ma mère et ma s?ur avec qui je n'ai plus de contacts s'occupent des démarches pour le mettre en ephad avec l'assistante sociale de l'hôpital
J'ai demandé à cette dernière de me tenir informer des démarches puisque je ne parle plus à ma mère et à ma s?ur elle m'a répondu qu'elle ne pouvait pas
Elle est tenue au secret professionnel
Est ce normal ?
Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour

Oui, légalement cela ne vous regarde pas. C'est à votre père qu'il faut demander des informations. S'il n'est pas capable d'exprimer sa volonté, il faut demander une mesure de protection comme une tutelle.

Si une demande de mesure de protection a été faite, le juge des tutelles votre convoquera. Sinon, votre avis ne sera requis que pour mettre en jeu l'obligation alimentaire, vous aurez le droit de connaître les ressources et charges de votre père afin de vérifier que la pension qu'on vous demande est justifiée.

Il n'y a aucun droit des proches à être informé de ce qui relève de la vie privée de la personne qui entre en EHPAD.